



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	48
Absents :	20	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISE Patrick
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian

Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLODES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-164

MOBILITE – Approbation de l’avenant n°4 à la convention relative aux modalités de transfert de la compétence transports conclue avec la Région Sud PACA

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code des Transports et notamment ses articles L. 3111-7 et L. 3111-9 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-189 en date du 14 décembre 2017 visant à l’approbation de la convention relative aux modalités de transfert de la compétence transport entre LMV et la région PACA ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-20 en date du 5 février 2019 approuvant l’avenant de prolongation n°1 à la convention signée le 9 février 2018 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2022-290 en date du 7 juillet 2022 approuvant l’avenant de prolongation n°2 à la convention signée le 9 février 2018 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-171 en date du 7 décembre 2023 approuvant l’avenant n°3 à la convention signée le 9 février 2018 ;*
- *Vu la convention relative aux modalités de transfert de la compétence transport entre LMV et la région PACA et ses avenants ;*
- *Vu la convention de partenariat entre LMV et la Région Sud sur les transports signé le 3 juillet 2025 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 18 septembre 2025.*

Par convention en date du 9 février 2018, modifiée par son avenant n°1 du 17 mai 2019, son avenant n°2 du 17 janvier 2023 et son avenant n°3 du 7 décembre 2023, la Région organise, à la demande de la Communauté d’agglomération, les services de transport inclus dans son ressort territorial, exception faite du service scolaire R81 assurant la desserte de l’école primaire de Gordes.

La convention est arrivée à son terme le 31 août 2025, échéance des délégations de service public régionales (DSP), cadre de l’exploitation des services de transport. Depuis le 1^{er} septembre 2025, il est donc mis fin aux dispositions transitoires prévues à l’article 5 et les modalités financières feront l’objet d’un versement annuel d’une compensation de 710 738 € non révisable, au titre du transfert de la compétence transport scolaire sur le territoire de l’agglomération.

Conformément à l’article 9, cette modification doit faire l’objet d’un avenant.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

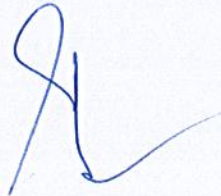
- **APPROUVE** l’avenant n° 4 ci-annexé, à la convention conclue entre LMV et la Région Sud PACA et relative aux modalités de transfert de la compétence transport ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant susvisé ainsi que l'ensemble des documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 13 octobre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



